
La représentation des femmes à la Chambre des communes est-elle au point mort?

Sylvia Bashevkin

Le présent article examine la représentation des femmes à la Chambre des communes. On y constate que, depuis vingt ans, un plateau semble être atteint au chapitre des élues. Par ailleurs, l'auteure soutient que, même si la demande de candidates augmentait de manière significative, ce facteur à lui seul ne pourrait résorber le phénomène de l'offre limitée, qui tire son origine d'ailleurs – notamment des stéréotypes à l'endroit des femmes dans la vie publique.

Depuis la fondation, en 2001, d'À voix égales, groupe qui se consacre à faire élire plus de femmes à tous les ordres de gouvernement au Canada, la question de la différence entre les sexes en matière d'implication politique a été maintes fois soulevée. Les médias célèbrent les progrès accomplis et, parfois, ce qu'ils présentent comme une percée au chapitre de l'engagement au féminin. Un exemple récent fait suite aux dernières élections municipales de Toronto, lors desquelles 15 des 45 sièges au conseil municipal ont été remportés par des femmes. Un article en vue du quotidien le plus tiré au Canada a expliqué qu'il fallait se réjouir parce que les femmes formeraient le tiers du nouveau conseil¹. L'article a omis de mentionner qu'avant la fusion, de nombreux conseils municipaux, aux côtés de l'ancien Conseil du Toronto métropolitain, avaient obtenu des résultats semblables, sinon meilleurs : en 1996, soit près de 15 ans plus tôt, le conseil municipal d'Etobicoke était composé à 42 p. 100 de femmes².

Le philosophe George Santayana, paraphrasant Edmund Burke, a éloquemment soutenu que ceux qui oublient le passé sont condamnés à le répéter. Au chapitre de la représentation des femmes dans la politique fédérale canadienne, il vaut la peine de comparer la situation actuelle avec notre histoire

récente et notre passé plus ancien. Tout d'abord, je démontre que la proportion de députées élues stagne aux environs de 20 p. 100 depuis près de 20 ans. Ce plateau existe malgré les attentes en matière de parité qui sont suscitées par les niveaux d'éducation et d'avancement professionnel de plus en plus élevés des femmes, la volonté de deux grands partis fédéraux de modifier les règles pour augmenter le nombre de femmes au Parlement, et les mesures concertées par des groupes comme À voix égales.

Selon la typologie utilisée par Rosabeth Moss Kanter dans son ouvrage *Men and Women of the Corporation*, publié en 1977, je soutiens que, dans sa composition, la Chambre des communes n'est passée en 90 ans que d'un groupe uniformément masculin avant 1921 à un groupe asymétrique³. En m'inspirant des travaux de Drude Dahlerup sur les conséquences probables d'une telle asymétrie chez les assemblées élues, je traiterai de la manière dont des préjugés mesurés persistent dans le traitement des politiciennes⁴.

Tout d'abord, il est utile d'examiner brièvement la courbe quantitative de la participation des femmes sur la scène fédérale à partir des résultats officiels des élections. Pour la première fois, le 7 juillet 1919, les Canadiennes ont le droit de briguer un siège à la Chambre des communes. Deux ans et demi plus tard, la première députée (Agnes Macphail du comté rural de Grey-Sud-Est, en Ontario) est élue. Elle était candidate des United Farmers of Ontario, formation qui s'est, par la suite, jointe à la Fédération du commonwealth coopératif (FCC), précurseur du Nouveau Parti démocratique.

Les premiers biographes de Mme Macphail décrivent ainsi son entrée au Parlement : « Elle pensa aux autres femmes qui emprunteraient sûrement ce corridor un jour. "Je pouvais presque les entendre arriver", a-t-elle dit plus

Sylvia Bashevkin est rectrice de l'University College de l'Université de Toronto. Des versions antérieures de ce document ont été présentées à la conférence « Les sentiers vers le Parlement », qui s'est déroulée à Ottawa, le 19 novembre 2010, et a été parrainée conjointement par le Centre pour l'étude de la citoyenneté démocratique de l'Université McGill, la chaire Dick et Ruth Bell pour l'étude de la démocratie parlementaire canadienne; et à un séminaire organisé dans le cadre du Programme de stage parlementaire, le 23 novembre 2010. L'auteure tient à remercier les personnes qui ont fourni des commentaires au cours de ces deux rencontres.

tard. Son oreille devait être à l'écoute d'une époque encore lointaine, car, au cours des 25 années suivantes, seulement quatre autres Canadiennes ont été élues à la Chambre des communes⁵ ». Dans les quelque 60 ans qui suivent l'arrivée de Macphail à Ottawa, une centaine d'autres femmes en tout remportent des sièges dans les assemblées provinciales et fédérale du Canada.

Faisons un bond dans le temps, jusqu'au milieu des années 1960. On assiste à une deuxième vague d'activisme féministe au Canada, qui marque l'arrivée de deux femmes à la Chambre des communes. La première, Grace MacInnis, est néo-démocrate et fille de l'ancien chef du CCF, J.S. Woodsworth. Son inspiration de jeunesse n'est nulle autre qu'Agnes Macphail⁶. La deuxième, Judy LaMarsh, est secrétaire d'État et membre du caucus libéral alors au pouvoir.

Dans le jargon des études contemporaines sur les sexes et la politique, la meilleure description de LaMarsh est celle d'« intervenante clé⁷ ». En 1967, elle joue un rôle crucial en faisant pression auprès du premier ministre Lester Pearson pour la tenue d'une commission royale fédérale sur la situation de la femme. Le cas de LaMarsh illustre dans quelle mesure il peut être trompeur de supposer que la présence de moins de 10 p. 100 de femmes à la Chambre des communes avant le milieu des années 1980 n'a eu aucune influence sur la politique gouvernementale en faveur de l'égalité. En fait, la carrière parlementaire de LaMarsh montre l'importance d'examiner le revers de la médaille quand on se penche sur la conversion du nombre de députées en influence appréciable et proféministe sur la politique publique. En particulier, compte tenu des contributions de LaMarsh, il vaut la peine de se demander si, au fil du temps, l'accroissement du nombre d'élues a engendré chez celles-ci, dans une même mesure, un plus grand empressement à suivre ses traces à titre d'« intervenantes clés ». Aucune recherche n'a encore porté sur cette question. Toutefois, les chercheurs qui s'y pencheront en arriveront probablement à une conclusion négative. Pourquoi? Parce que nombre de femmes élues à la Chambre des communes depuis 1984 sont des progressistes-conservatrices, des réformistes, des alliées, des conservatrices et, parfois, les libérales de centre-droite dont l'intérêt envers l'égalité est faible ou inexistant. Cela dit, le sujet mérite un examen empirique plus poussé, parce que certaines députées et sénatrices progressistes-conservatrices, par exemple, ont réalisé d'importantes interventions sur des enjeux comme la violence faite aux femmes et les droits liés à la procréation.

Comme l'illustre le tableau 1, les données des 20 dernières années sur les députées montrent que le pourcentage de sièges détenus par des femmes à la Chambre des communes s'est accru de manière marquée et a même plus que doublé, passant de 10 p. 100 (27 femmes) en 1984 à plus de 20 p. 100 (62) en 1997. L'histoire semble se répéter, puisqu'à l'époque où les femmes ont obtenu le droit de siéger au Parlement, il s'est écoulé environ 14 ans entre l'élection

d'Agnes MacPhail, en 1921, et l'arrivée d'une deuxième femme (Martha Black, représentant la circonscription du Yukon), en 1935. Toutefois, nous devons garder à l'esprit que, pas plus tard qu'en 1970, la situation à la Chambre des communes était identique à celle qu'avait connue MacPhail pendant plus d'une décennie : une seule femme siégeant parmi une mer d'hommes.

L'augmentation spectaculaire du nombre de députées fédérales de 1984 à 1997 s'explique de multiples façons :

Premièrement, il y a l'ampleur sans précédent de la victoire du parti progressiste-conservateur en 1984, qui a donné lieu à l'élection de nombreuses candidates, surtout au Québec, dont on n'attendait pas le succès. Bon nombre de ces femmes ont défendu leur siège avec succès aux élections fédérales de 1988, qui a produit une deuxième majorité progressiste-conservatrice, quoique plus faible.

Deuxièmement, il y a la mobilisation des féministes de la deuxième vague, et la priorité accordée à la politique parlementaire par des intérêts organisés, qui ont atteint des sommets dans les années 1970 et au début des années 1980. L'adoption, par le Comité national d'action sur le statut de la femme, d'une orientation de contestation de plus en plus extraparlementaire a eu pour effet de diriger graduellement ailleurs les énergies du mouvement social, qui a délaissé les enjeux relatifs à l'engagement parlementaire des femmes et à l'influence politique que les députées sont susceptibles d'exercer⁸.

Troisièmement, il y a les pressions soutenues exercées depuis les années 1970 auprès de tous les grands partis en faveur de la désignation de plus de femmes comme candidates dans des circonscriptions sûres et gagnables. Cette orientation est clairement établie dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme

Année	Nombre total de sièges	Sièges remportés par des femmes	Proportion de sièges remportés par des femmes
1984	282	27	9,6 %
1988	295	39	13,3 %
1993	295	53	18 %
1997	301	62	20,6 %
2000	301	62	20,6 %
2004	308	65	21,1 %
2006	308	64	20,8 %
2008	308	68	22,1 %

Sources : www.avoixegales.ca;
<http://www2.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0562-f.htm>

au Canada, publié en 1970, et palpable chez des groupes bénévoles ayant des mandats multipartites et partisans durant cette période. Ainsi, des organismes de la première catégorie, comme Les Femmes pour l'action politique, fondé en 1972, et le Committee for '94, fondé en 1984, ont exercé des pressions aux côtés de groupes de la seconde, comme la Commission libérale féminine nationale, créée en 1973, et le caucus national des femmes progressistes-conservatrices, fondé en 1981.

Quatrièmement, il y a la preuve empirique que les électeurs canadiens, en tant que groupe, faisaient preuve d'ouverture à l'égard des candidates et, parfois, de parti-pris pour elles. Dès le milieu des années 1970, la réceptivité du public à l'égard des législatrices par de multiples méthodes, y compris des sondages d'opinion, des simulations d'élections et des analyses longitudinales des résultats dans les circonscriptions. Comme le rapporte Lisa Young, ces recherches montrent qu'une importante minorité d'électeurs canadiens se préoccupe de la sous-représentation des femmes, et qu'il existe un soutien modéré à l'égard de mesures visant à faire du Parlement canadien un meilleur reflet de la composition démographique du pays⁹.

Cinquièmement, il y a la croissance soutenue du nombre de femmes canadiennes inscrites à des programmes d'études postsecondaires, y compris des programmes de deuxième et troisième cycles et des programmes professionnels, et qui occupent des emplois professionnels. Selon Statistique Canada, le nombre de femmes avocats, gestionnaires d'entreprises et médecins s'est accru considérablement depuis les années 1970; elles sont présentes dans nombre de ces secteurs dans une proportion d'environ 50 p. 100¹⁰. Ces tendances ont ainsi efficacement contrecarré l'argument, jadis utilisé par les partis, selon lequel ces derniers ne trouvaient pas de « femmes compétentes » pour être candidates.

Sixièmement, il y a les réformes internes des partis, notamment du Nouveau parti démocratique (NPD) et du Parti libéral. Dès 1989, le NPD de l'Ontario a adopté des directives en matière d'action positive, tandis que son pendant fédéral a instauré des quotas de candidates en 1991. Par ailleurs, pour assurer la nomination de plus de femmes, les libéraux fédéraux ont, depuis l'époque de Jean Chrétien, établi des cibles numériques et autorisé le chef à désigner directement de candidates à l'échelle locale. Depuis 2003, le Bloc Québécois travaille de manière informelle au recrutement de femmes en vue de leur nomination¹¹. Ce genre de stratégie proactive demeure beaucoup moins populaire dans les partis de centre-droite et de droite, où les arguments en faveur du mérite individuel tendent à l'emporter sur les considérations liées à la représentation de groupes.

L'incidence de ce dernier facteur est clairement démontrée dans le tableau 2, qui présente le nombre de candidates et de députées aux dernières élections, organisées en 2008. La proportion de candidates des grands partis a été la

plus élevée au Parti libéral (37 p. 100) et au NPD (34 p. 100), suivis par le Bloc Québécois (28 p. 100) et le Parti conservateur (20 p. 100). Fait important à noter, après les élections de 2008, le caucus du NPD comptait environ un tiers de femmes, soit un peu moins que la proportion de plus de 40 p. 100 de femmes obtenue lors des élections de 2006. Ces deux chiffres montrent à quel point les réformes internes ont fait en sorte que le NPD a présenté des candidates dans des circonscriptions prometteuses. Par contraste, après les élections de 2008, le caucus conservateur ne comptait que 16 p. 100 de femmes (en hausse par rapport à la proportion 11 p. 100 obtenue lors des élections de 2006), ce qui correspond à la moitié du pourcentage de députées du groupe parlementaire néo-démocrate pour cette même période.

Le principal point qui se dégage des tableaux 1 et 2 est le suivant : malgré les attentes à l'égard d'une augmentation soutenue du nombre de députées fédérales, la proportion de femmes à la Chambre des communes du Canada stagne au niveau du cinquième. Elle se situe autour de 20 p. 100 depuis 20 ans, et ce, en dépit des progrès accomplis par les femmes du point de vue scolaire et professionnel, de la modification des règles internes de certains partis et d'autres facteurs.

Quelles sont les conséquences de cette stagnation du nombre de députées? Quels autres obstacles limitant la présence des femmes au Parlement doit-on examiner?

Penchons-nous d'abord sur les répercussions de cette stagnation. Il est bon de se rappeler le compte rendu révolutionnaire, réalisé par Rosabeth Moss Kanter, de la dynamique des relations hommes-femmes dans une grande entreprise américaine. Dans son étude d'une entreprise qu'elle a appelée Industrial Supply Corporation, Kanter s'est penchée sur la manière dont les femmes cadres supérieurs d'une entreprise commerciale réagissaient à leur marginalisation numérique en tant que minorité démographique dans un milieu majoritairement masculin. Pour mieux comprendre l'interaction de groupe dans ce contexte du secteur privé, elle a élaboré un processus de classement en quatre catégories qui repose sur l'ampleur de la sous-représentation du groupe minoritaire. Le schéma de Kanter est présenté ci-dessous (figure 1).

Dans le groupe uniforme, base de référence de sa typologie, tous les membres sont issus du groupe majoritaire et aucun du groupe minoritaire, de sorte que le ratio homme-femme serait de 100 à 0. La deuxième catégorie, appelée groupe asymétrique, comporte un nombre écrasant de membres de la majorité et quelques membres de la minorité, avec un ratio d'environ 85 à 15. Escaladant l'échelle de la participation minoritaire, elle qualifie la troisième catégorie de groupe-bascule, dans lequel environ 65 hommes travaillaient aux

Tableau 2
Pourcentage de candidates fédérales nommées et élues en 2008 (par parti)

Parti politique	Total des candidats		Hommes		Femmes		% de femmes	
	Nommées	Élus	Nommées	Élus	Nommées	Élus	Nommées	Élus
Bloc Québécois	75	49	55	34	20	15	28 %	30,6 %
Conservateurs	307	143	244	120	63	23	20 %	16,1 %
Libéraux	307	77	194	58	113	19	37 %	24,7 %
NPD	308	37	204	25	104	12	34 %	32,4 %

Sources : www.avoixegales.ca
www.sfu.ca/~aheard/elections/results.html;
www.sfu.ca/~aheard/elections/women.html;
www2.parl.gc.ca/Sites/LOP/HFER/hfer.asp?Language=F&Search=WomenElection;
www2.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0562-f.htm

côtés de 35 femmes. Enfin, dans sa quatrième catégorie, ou groupe équilibré, on trouve une proportion de près de 50-50.

Quel parallèle peut-on tracer entre cette typologie de la représentation féminine dans une entreprise américaine dans les années 1970 et la politique fédérale canadienne en 2011? D'une part, cette théorisation jette de la lumière sur le peu d'évolution réelle à la Chambre des communes, car elle examine les conséquences de la domination numérique continue des hommes dans ce qui est demeuré un groupe asymétrique depuis 1921. Selon les travaux de Kanter, les femmes qui évoluent dans des environnements professionnels asymétriques subissent la politique de la représentation symbolique, en vertu de laquelle les femmes prises individuellement sont traitées en représentantes symboliques de l'ensemble les femmes, en plus d'être confrontées à ce que Kanter décrit comme « la solitude de la personne en marge, de l'inconnu qui s'immisce dans une culture qui lui est étrangère et qui risque de se perdre dans le processus d'assimilation¹² ». Sur le plan des ressources humaines, selon Kanter, on a pu mesurer les conséquences défavorables des proportions asymétriques pour l'Industrial Supply Corporation. En effet, dans certaines divisions, le taux de roulement des femmes pouvait être jusqu'à deux fois plus élevé que celui des hommes. Par ailleurs, ce que Kanter a qualifié de « taux d'échec » au premier échelon et à l'échelon suivant était plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

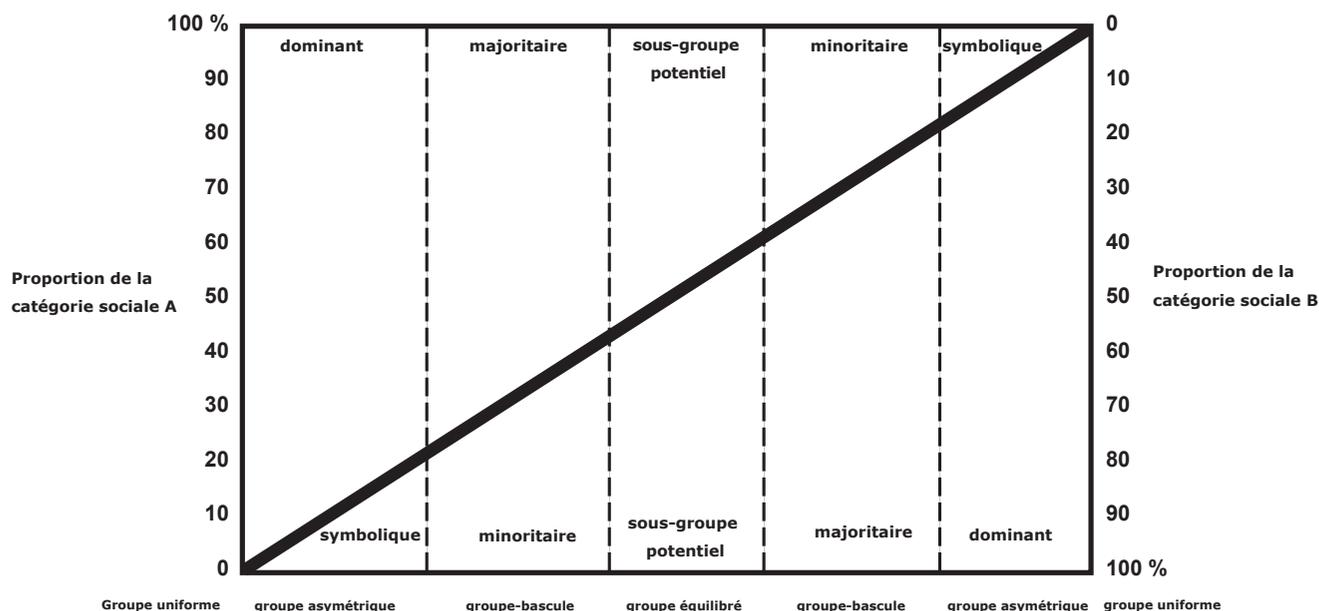
Peu de connaissances comparables existent quant au parcours professionnel des politiciens fédéraux au Canada. Toutefois, dans une puissante allocution prononcée en 1992 par Kim Campbell, qui était alors ministre, nous apprenons qu'elle trouvait la vie à Ottawa « très difficile et empreinte d'une effroyable solitude¹³ ». En outre, après ses recherches sur les carrières parlementaires, David Docherty a conclu que « les femmes [à la Chambre des communes] sont moins susceptibles de connaître une carrière satisfaisante » que leurs homologues masculins¹⁴.

Sur un autre plan, le projet de Kanter a servi de modèle à des études parlementaires et, en particulier, a encouragé les universitaires à se demander à quels changements on pourrait s'attendre en réponse si plus de femmes étaient élues. Drude Dahlerup s'est fondée sur *Men and Women of the Corporation* pour émettre l'hypothèse selon laquelle le nombre accru de politiciennes entraînerait un traitement moins biaisé à leur endroit. Plus précisément, selon Dahlerup, cette augmentation pourrait avoir une incidence positive sur le public et les médias, de sorte que la discrimination déclinerait à mesure que les femmes augmenteraient en nombre¹⁵.

Nous ne pouvons pas mettre à l'essai la proposition de Dahlerup lorsque nous nous intéressons à l'évolution du taux de représentation des femmes sur la scène politique fédérale canadienne. Le nombre de femmes demeure dans la catégorie asymétrique depuis l'arrivée d'Agnes Macphail à la Chambre en 1921 sous une pluie de commentaires sur son chapeau, ses gants, sa robe et son état civil. Les travaux sur la description des politiciennes par les médias semblent donner raison à Dahlerup, dans la mesure où les journalistes continuent d'évoluer dans un cadre sexué. Par exemple, l'étude des reportages sur trois débats télévisés lors de campagnes électorales fédérales a permis de conclure que les journalistes accordaient une attention démesurée aux démonstrations de combativité des dirigeantes de parti, mais semblaient ignorer celles-ci lorsqu'elles adoptaient une attitude plus réservée, en particulier une fois passée la nouveauté de la présence d'une femme à la tête d'un parti¹⁶. En outre, les reportages s'attardaient fréquemment au style de leadership, à l'apparence physique et à la vie amoureuse des élues, au détriment de leurs intérêts et de leurs contributions politiques.

La question logique faisant suite aux travaux de Kanter et de Dahlerup est la suivante : Et alors? Qui se préoccupe du fait que la Chambre des communes renferme des proportions déséquilibrées d'hommes et de femmes et que, par

Figure 1
Types de groupes selon la représentation proportionnelle de deux catégories sociales dans l'effectif
 Source : Kanter, 1977 : 209



conséquent, les médias traitent de manière inéquitable les femmes dans la vie publique? Voici une réponse directe : ces tendances sont importantes parce qu'elles font baisser l'offre de candidates possibles, dont la présence pourrait faire en sorte que la proportion des hommes et des femmes à la Chambre des communes passe de la catégorie asymétrique à la catégorie « groupe bascule » et, à la longue, à la catégorie équilibrée. Si l'on extrapole la typologie de Kanter, le désir des députées actuelles et précédentes de briguer de nouveau les suffrages et l'empressement des nouvelles candidates à se proposer pour une charge parlementaire tendront à être plus faibles au Canada que dans les pays nordiques, où les assemblées législatives sont assez équilibrées.

De ce point de vue, il vaut la peine de se demander si l'augmentation de la demande de candidates au Canada — y compris par les partis de droite qui résistent fermement aux quotas et à la désignation de candidats par les chefs — peut réussir en l'absence d'un changement de situation sur le plan de l'offre. L'un des scénarios possibles serait d'offrir des incitatifs monétaires sous forme de subventions plus avantageuses aux partis politiques. Les organisations qui auraient nommé ou fait élire une certaine proportion de candidates obtiendraient alors un avantage financier. Un autre scénario consisterait à instaurer une certaine proportionnalité dans le régime électoral fédéral. Toutefois, s'il est impossible de convaincre plus de candidates potentielles de s'engager sur la scène politique, les stratégies orientées sur la demande pourraient se révéler inefficaces. Autrement dit, il est sans doute essentiel pour changer la situation que la composition des organes délibérants canadiens ne corresponde plus à

celle des groupes asymétriques et qu'il y ait une amélioration de la manière dont on parle des politiciens et dont on les évalue, parce que l'augmentation de la demande par diverses réformes ne suffit pas en soi à créer l'offre ou, dans ce cas-ci, à faciliter le recrutement de candidates¹⁷.

Cette ligne de pensée porte-t-elle à croire que la représentation des femmes à la Chambre des communes du Canada sera bloquée dans une situation éternellement asymétrique dont il est impossible de sortir? Mon but n'est pas de laisser cette impression, puisqu'il existe de nombreuses autres solutions possibles au problème du nombre, notamment la tenue d'élections engendrant un changement de gouvernement. Comme le tableau 2 le laisse supposer, si les libéraux et les néo-démocrates remportaient plus de sièges, cela ferait probablement en sorte que beaucoup plus de femmes et beaucoup plus de femmes progressistes soient députées à la Chambre des communes comparativement aux élections de 2006 et de 2008.

Je serais naïve de conclure sans tenir compte du contexte plus vaste dans lequel se déroule le recrutement à la Chambre des communes. Non seulement les candidats potentiels, mais aussi les citoyens en général sont frustrés par l'accent mis sur la discipline de parti et sur la conformité à des organisations centrées sur leur chef. Cet état de choses, jumelé au rôle limité des comités et d'autres mécanismes d'interaction multipartite, amenuise les possibilités, pour les députés, de penser et d'agir d'une manière indépendante et créative. La teneur du débat parlementaire est largement critiquée parce qu'elle semble trop conflictuelle, trop personnalisée et, dans certain cas, trop corrosive pour stimuler quelque chose

qui s'approche d'une méthode constructive de résolution des problèmes. L'importance réelle des législateurs et des assemblées législatives est douteuse pour des générations de citoyens abreuvées du discours sur le « pouvoir des marchés », qui date d'au moins depuis l'ascension, à la fin des années 1970, du néo-conservatisme thatchérien. L'inversion du dysfonctionnement et de la dévaluation non seulement de la politique parlementaire, mais aussi des élections qui produisent les résultats législatifs, constitue un élément crucial si l'on veut que la Chambre des communes canadienne puisse, à l'avenir, attirer des députés de grande qualité et très engagés qui ressemblent davantage à la population de notre pays.

Le Parlement a peut-être déjà été une institution beaucoup plus efficace; toutefois, au chapitre des députées, on ne peut rappeler avec nostalgie une époque glorieuse maintenant révolue. Comme la Chambre des communes est paralysée depuis 90 ans dans une situation de représentation asymétrique, il n'y a sans doute jamais eu de nirvana pour les femmes parlementaires. Par conséquent, en réponse aux inspirants propos de George Santayana, il est peu probable que nous oublions le passé parce que nous nous obstinons à le répéter.

Notes

1. www.thestar.com/article/881530--porter-female-breakthrough-on-toronto-city-council (consulté le 30 novembre 2010)
2. Pour consulter les données longitudinales sur les titulaires de fonctions à l'administration municipale de Toronto, lire Sylvia Bashevkin, *Tales of Two Cities: Women and Municipal Restructuring in London and Toronto*, Vancouver, UBC Press, 2006, p. 45.
3. Rosabeth Moss Kanter, *Men and Women of the Corporation*, New York, Basic Books, 1977.
4. Drude Dahlerup, « From a small to a large minority: Women in Scandinavian politics », *Scandinavian Political Studies*, vol. 11, n°4 (décembre 1988), p. 283-287.
5. Margaret Stewart et Doris French, *Ask No Quarter*, Toronto, Longmans, 1959, p. 63.
6. Sylvia B. Bashevkin, *Toeing the Lines: Women and Party Politics in English Canada*, 2^e éd., Toronto, Oxford University Press, 1993, p. 85.
7. Sarah Childs et Mona Lena Krook, « Analysing Women's Substantive Representation: From Critical Mass to Critical Actors », *Government and Opposition*, vol. 44, n° 2 (avril 2009), p. 125-145.
8. Sylvia Bashevkin, *Women, Power, Politics: The Hidden Story of Canada's Unfinished Democracy*, Toronto, Oxford University Press, 2009, p. 122-126.
9. Lisa Young, Women's Representation in the Canadian House of Commons, sans date, page 4 (consulté le 28 février 2011). IAPC Technical Paper 041006. Internet : <www.ucalgary.ca/iaprfiles/technicalpapers/iapr-tp-041006.pdf>.
10. *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, Ottawa, Statistique Canada, 2000, p. 107.
11. Nikki Macdonald, « Les femmes candidates : un seuil à franchir », *Perspectives électorales* (janvier 2005) (consulté le 28 février 2011). Internet : < www.elections.ca/res/eim/article_search/article.asp?id=125&lang=f&frmpagesize=>.
12. Kanter, *op. cit.*, p. 207.
13. Discours de Kim Campbell tiré de l'ouvrage *Kim Campbell: The Making of a Politician*, de Robert Fife, Toronto, HarperCollins, 1993, p. 149.
14. David C. Docherty, *Mr. Smith Goes to Ottawa: Life in the House of Commons*, Vancouver, UBC Press, 1997, p. xxiii.
15. Dahlerup, *op. cit.*
16. Elisabeth Gidengil et Joanna Everitt, « Conventional Coverage/Unconventional Politicians: Gender and Media Coverage of Canadian Leaders' Debates, 1993, 1997, 2000 », *Revue canadienne de science politique*, vol. 36, n° 3 (juillet-août 2003), p. 560.
17. La concentration des candidates et des députées dans les grandes villes canadienne est frappante. Elle révèle la présence, dans les zones rurales, d'une lacune qui transcende les frontières régionales et des partis. Concernant cet aspect de la question relative à l'offre et à la demande, consulter le chapitre « Are cities more congenial? Tracking the rural deficit of women in the House of Commons » de Louise Carbert, dans l'ouvrage *Opening Doors Wider: Women's Political Engagement in Canada* de Sylvia Bashevkin, Vancouver, UBC Press, 2009, p. 70-90.